



F
P
T



Alon kozé !

N° 1 décembre 2020

LE MAGAZINE DE LA CGTR FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE



Maximin SABARY

LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Camarades,

Ce bulletin de la Fédération CGTR FPT est un moyen d'informer le grand public et les agents de la fonction publique.

Informations aux niveaux juridiques, réglementaires, statutaires, et concernant leur impact au quotidien dans votre vie publique et professionnelle.

La Fédération CGTR FPT, très active, avait mis en garde à maintes reprises la population et les agents sur la dangerosité de la politique de nos gouvernants.

Avec le vote de la loi dite de TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE du 6 AOÛT 2019, le Gouvernement, tel un Tribunal de Droit Divin, a prononcé la destruction massive de notre fonction publique.

Depuis le renouvellement des conseils municipaux et des EPCI, les nouvelles autorités territoriales mettent en oeuvre les mesures les plus contraignantes pour l'agent.

Ainsi, l'exercice du droit de GRÈVE a été modifié par un amendement de l'EPAHD National (Le Sénat) qui l'a désormais mis en oeuvre.

Il nous appartient d'être inventifs pour mettre en place des actions revendicatives en passant si nécessaire par la grève générale pour combattre toutes ces décisions Scélérates.

Nous nous battons contre :

Le recrutement au Privé, Les contrats de Mission, Les licenciements pour insuffisance professionnelle, les licenciements pour incapacité physique, contre la détérioration de l'accueil et de la qualité du service public.

NON A LA MISE A MORT DE LA FONCTION PUBLIQUE

La loi de transformation de la fonction publique vise à transformer la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales. Son objectif est de la rapprocher du fonctionnement des entreprises privées concurrentielles.

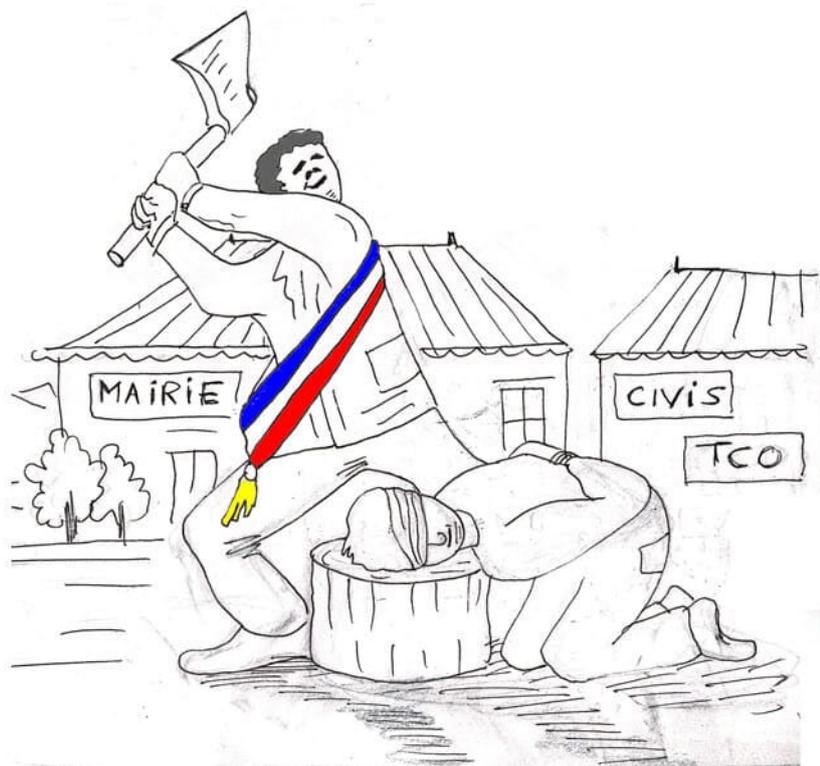
Cette loi élargit la possibilité hallucinante de nommer des gens n'ayant pas la qualité de fonctionnaires dans les emplois de direction de la fonction publique territoriale. Incitation au départ volontaire, recours aux contractuels libéré, rupture conventionnelle, alignement des instances de représentation du personnel sur le secteur privé, tout est entrepris dans cette loi pour rendre la gestion du personnel des collectivités locales quasiment identique à la gestion d'une entreprise. C'est d'ailleurs ce qu'annonçait ouvertement le rapport parlementaire Belenet Savatier : « La fluidité entre la fonction publique et le secteur privé apparaît comme l'une des options au service de l'ouverture et de la performance des organisations ».

Ce rapport suggérerait également de diversifier le recrutement dans les collectivités en adaptant les modalités de recrutement des apprentis au sein des collectivités.

Certains élus pourront y voir là des opportunités à court terme pour faciliter la gestion de leur collectivité dans une perspective gestionnaire de compétition et de différenciation des territoires, voire de clientélisme. Le gouvernement affirme d'ailleurs avoir le soutien des élus locaux pour la mise en oeuvre de la loi.

Cette loi vise à rendre la plus lisse possible une privatisation massive des services publics locaux que l'Etat pourra fortement contraindre, même contre l'avis éventuel des élus.

La soutenir constitue un calcul dangereux.



SAINT-LOUIS

Concernant les arrêtés de retrait des récentes titularisations, nous dénonçons cette décision prise par madame Le Maire mais nous notons aussi que ces titularisations ont été signées à la veille des élections municipales alors que nous réclamons depuis 2014 un plan de titularisation et de cédésations équitable et accessible à l'ensemble des agents en tenant compte des critères objectifs et validé par les représentants du personnel afin de garantir une transparence de la démarche. Nous sommes sans ambiguïté aucune aux côtés de ces agents et nous défendrons leurs droits individuellement en utilisant tous les moyens dont nous disposons.

Par ailleurs, d'autres dossiers retiennent notre attention et concernent un grand nombre d'agents qui attendent depuis bien longtemps une amélioration de leur situation. Nous n'oublions pas ces personnes, mais nous disons aussi que nous n'avons pas été élus pour donner de faux espoirs à des personnes déjà au bout du rouleau.

SAINT-DENIS

Le personnel de la commune de Saint Denis bénéficie du ticket restaurant depuis plusieurs années, le montant du ticket est de 6 euros et le nombre de ticket mensuel est de 15. Le montant et le nombre n'ont pas augmenté depuis son installation. La participation financière de la commune et du personnel est à hauteur de 50% chacun.

Au sein de la communauté des communes, la CINOR, nos collègues qui sont à 98% titulaires de la fonction publique territoriale, bénéficient également du ticket restaurant, le montant est de 8 euros et le nombre est de 17 tickets mensuel et la participation de la CINOR est à hauteur de 60% et le personnel 40%. La CINOR participe également à la mutuelle pour son personnel.

Les employés de la commune de Saint Denis sont majoritairement des non titulaires et ne profitent pas des mêmes mesures et des mêmes avantages sociaux, bien que ce sont les mêmes élus majoritaires qui gèrent ces deux structures à Saint Denis et à la CINOR.

Que pouvons-nous penser de ce constat ?

Les employés de la ville de Saint Denis sont-ils des sous employés ou sont-ils des quantités négligeables pour ne pas être considéré de façon égalitaire.



SAINT-DENIS (suite)

Comment expliquer à nos collègues de la ville de Saint Denis la différence de traitement et de considération, comment expliquer que notre collectivité territoriale qui est le plus important des financeurs parmi les trois communes qui composent cette inter communauté ne s'aligne pas et ne réduise pas les écarts de traitement sociaux entre les employés de ces deux collectivités.

Nous avons l'espoir avec l'arrivée de la nouvelle Maire à la tête de la plus grande ville de l'outremer et capital du Département de la Réunion que cette inégalité soit rectifiée et que l'on puisse également bénéficier d'un complément de mutuelle santé.



SAINT-DENIS (suite)

Voilà encore quelques jours, des employés de la commune travaillant dans des secteurs sensibles (crèches, etc.) nous faisaient savoir qu'ils n'avaient droit qu'à un masque par jour. A l'heure où ces lignes sont écrites, la CGTR FPT espère que cette situation n'est plus d'actualité et que la Ville de Saint-Denis respecte ses obligations en tant qu'employeur responsable.

DISPARITION D'UN MEMBRE FONDATEUR DE LA CGTR

Bruny PAYET

Un grand défenseur des travailleurs réunionnais vient de nous quitter.

Bruny PAYET, du haut de ses 98 ans, était l'observateur de près d'un siècle du quotidien des réunionnais. Membre fondateur du Parti Communiste Réunionnais, il a dirigé la CGTR de 1971 à 1985.

A sa sortie du lycée, ce fils de petit planteur de La Rivière participe à la seconde guerre mondiale. Renvoyé de « l'Algérie française » pour militantisme il revient à la Réunion et ne cesse de militer, notamment au niveau de la fédération locale du PCF.

Directeur de publication au journal Témoignages, il fut victime de nombreuses tracasseries de la part du pouvoir néocolonial, dont de nombreuses saisies de son journal.

Malgré un contexte de fraude électorale constant, il fut candidat à diverses élections législatives et municipales.

Présent dans toutes les grandes luttes ouvrières, il fit entendre sa voix ferme et rassurante sur les docks et les bâtiments en passant par les exploitations agricoles ou encore les zones industrielles.

Jusqu'à ses derniers jours encore, bien que moins présent sur le terrain, Bruny PAYET continuait à apporter son soutien aux travailleurs réunionnais en leur apportant ses conseils avisés.

Il nous laisse en héritage son énergie, son espoir toujours intact, sa longue expérience ainsi que sa passion pour le peuple réunionnais. Gageons que les jeunes générations sauront mettre cette transmission à profit et s'en montrer dignes.



C'est en Algérie, dans les années cinquante, alors qu'il était engagé aux côtés des journalistes du journal communiste algérien "Liberté", que Bruny PAYET prit conscience de la nécessité du combat anticolonialiste. Une lutte qui lui coûta son poste d'ingénieur sur place, lui alors jeune diplômé "Supelec".



Un militant persécuté

Au moment de la condamnation de Paul VERGÈS à de la prison ferme pour "délit de presse" et du départ de ce dernier pour la clandestinité, Bruny PAYET pris les rênes de Témoignages et en assumait pleinement la responsabilité.

C'est ainsi qu'il fut lui aussi condamné par la justice néocoloniale. Tous ses biens furent saisis. Ses camarades, en suivant le principe d'une solidarité séculaire entre les travailleurs, rachetèrent ses biens aux enchères pour les lui rendre.



DES AVANCÉES DANS NOS LUTTES



Contre la réforme des retraites

Tous nos camarades se sont mobilisés en masse en 2019 et chacun se souvient de l'importance de nos manifestations.

Si toutes nos revendications n'ont pas été entendues, il convient de noter que certaines lignes finissent par bouger.

L'impact de nos mobilisations y est certainement pour beaucoup.

Ainsi commençons-nous à remarquer certaines avancées contre la réforme des retraites.

Le Conseil d'État saisi par le gouvernement a émis un avis défavorable sur certaines dispositions du projet de loi, notamment sur :

- Le recours aux ordonnances 29 sur 40 questions (moyen de l'équilibre financier en 2027, les mesures de transition) ;
- La perte de visibilité d'ensemble sur la constitutionnalité et la conventionalité de la loi ;
- Le gouvernement doit garantir dans la loi la préservation à hauteur de 100% les droits acquis sinon la réforme est inapplicable ;
- L'entorse majeure au principe d'égalité (régime complémentaire des navigants aériens ;
- Le Conseil d'État cible "le point" ou le gouvernement martèle 1,00€ cotisé ouvre le même droit pour tous inapplicable ;
- le Conseil d'État affirme que ce n'est pas dans l'état "un régime universel de retraite" mais "un système universel par points" avec 5 régimes différents (salariés, fonctionnaires, magistrats et militaires, salariés agricoles, non-salariés agricoles, marins) ;
- le Conseil d'État sanctionne l'étude d'impact accompagnant le projet de loi avec des projections financières fantaisistes ou lacunaires.

Le retrait s'impose !

Maximin SABARY

alonkozecgtr@gmail.com



ALON KOZÉ EST PRÉSENT SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Sur Facebook notamment où vous pouvez retrouver ce présent bulletin mais aussi nous faire part de vos difficultés, nous informer, voire poser des questions, donner des conseils, venir en aide aux autres camarades. Une page qui est la vôtre : <https://www.facebook.com/Alon-Kozé-Le-magazine-de-la-CGTR-FPT>